

Société des Grands Projets

*Ligne 15 Est du
Grand Paris Express*

Réunion de quartier

Ouvrage de service Mathias

12 juin 2025

Sommaire

Partie I - Introduction

Partie II – Avancement des travaux

Partie III – Accompagnement des chantiers du GPE

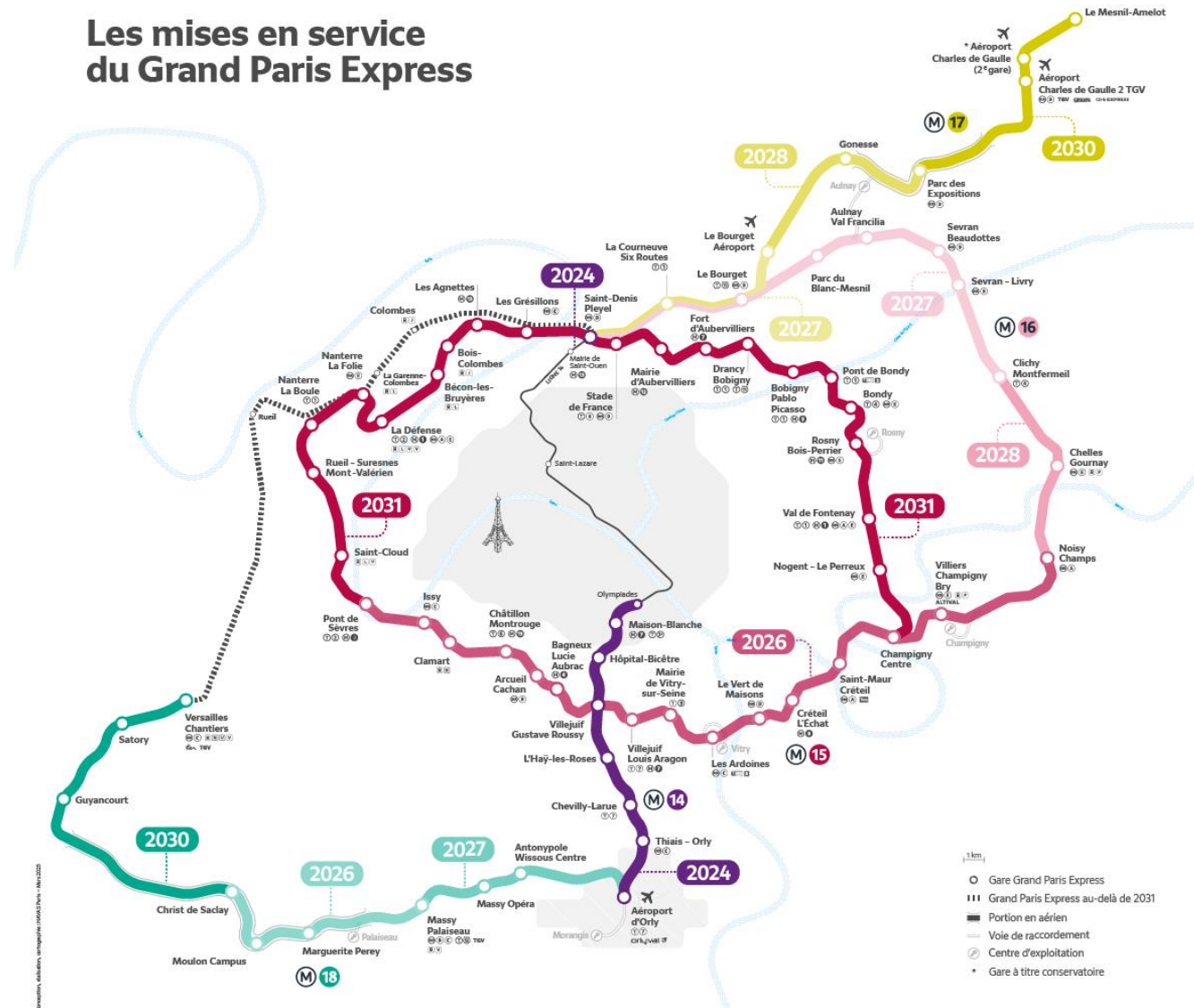
Partie I

Introduction

Rappel du contexte et du calendrier

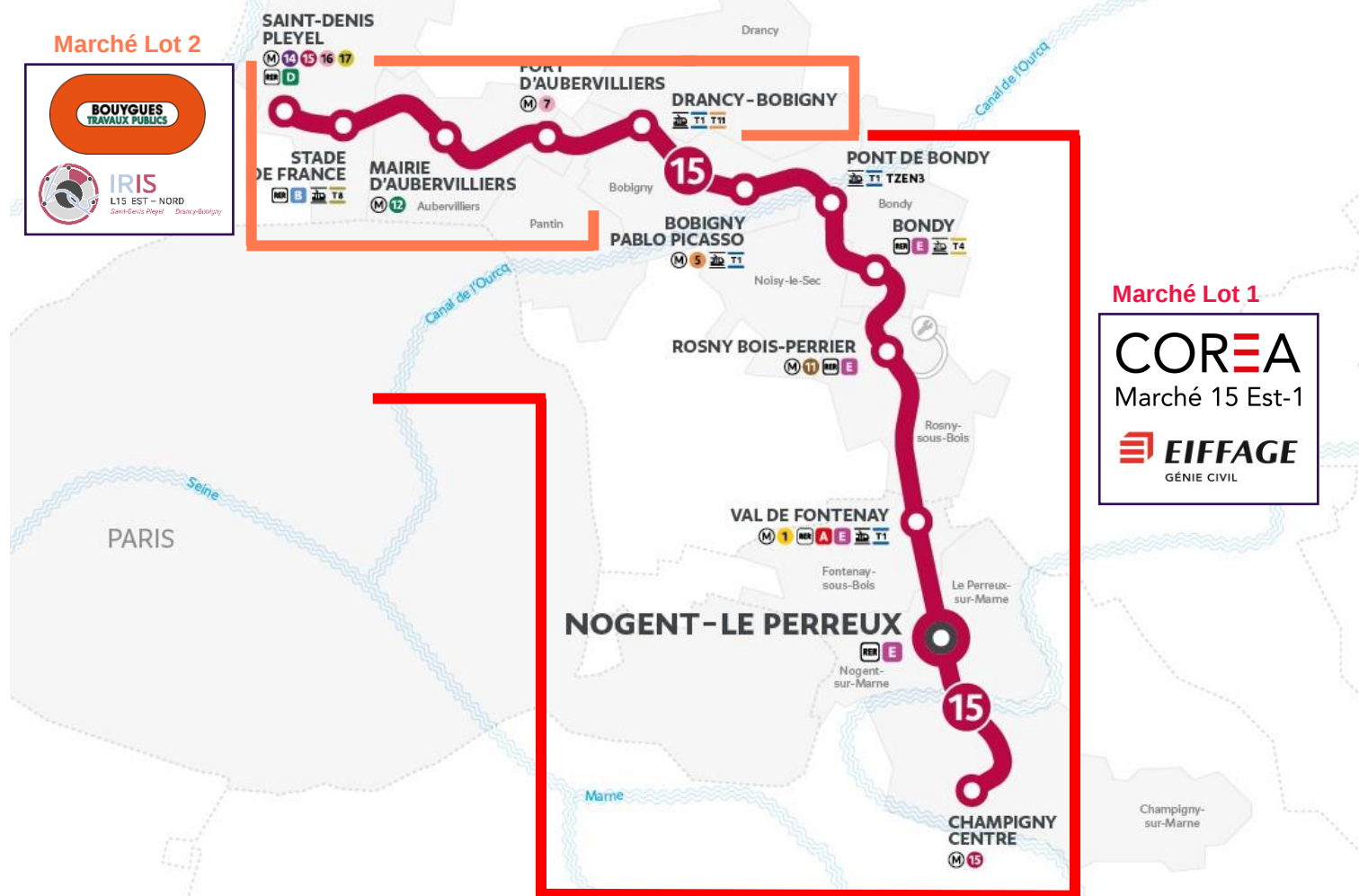
Le Grand Paris Express : 200 km de métro autour de Paris

Les mises en service du Grand Paris Express



Rappel du contexte et du calendrier

Le tronçon Est de la ligne 15 : deux marchés de conception-réalisation pour une mise en service unique



Quelles avancées en 2025 ?

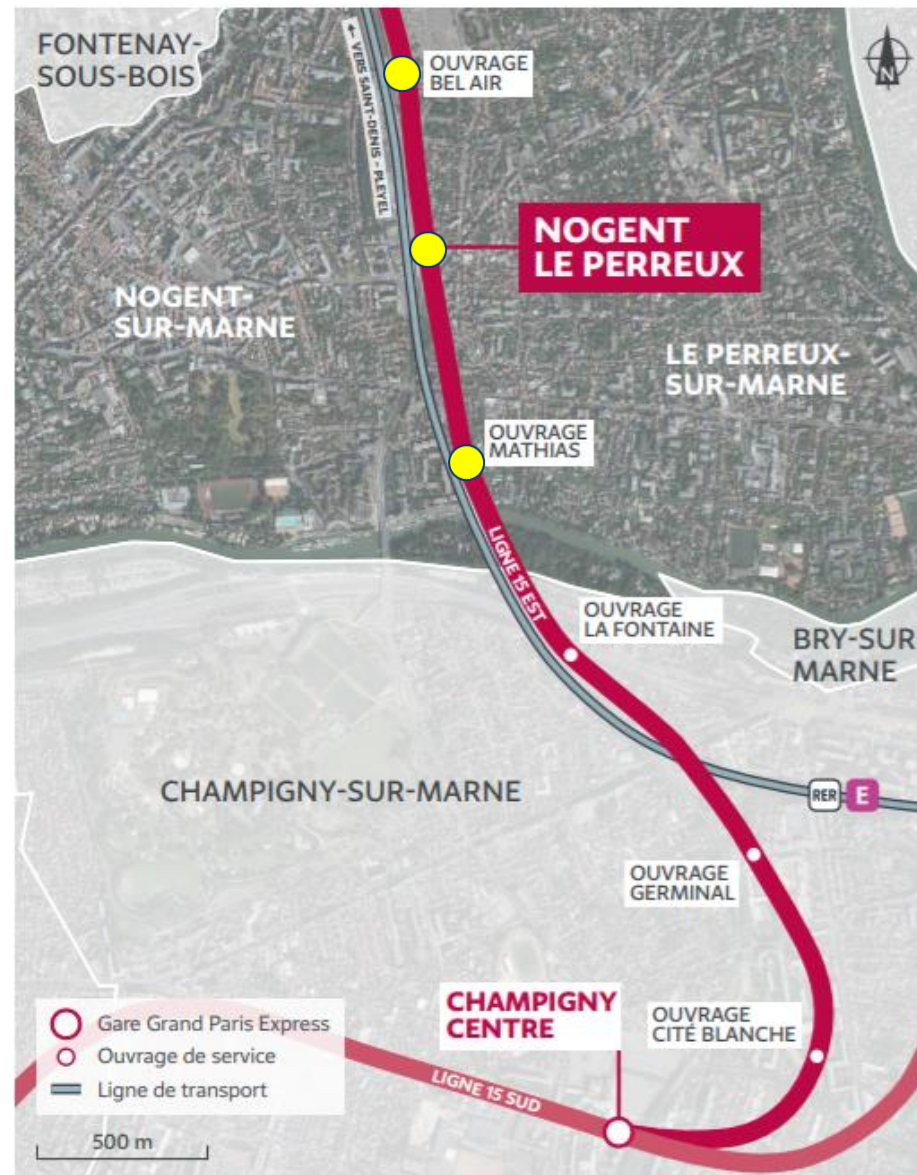
- **Poursuite des travaux préparatoires démarrage des travaux de génie civil sur l'ensemble de la ligne**

Attribution des marchés:

- Eiffage (Groupement COREA) titulaire du lot 1, depuis décembre 2023
- Bouygues (Groupement IRIS) titulaire du lot 2 depuis avril 2024

Le Grand Paris Express au Perreux-sur-Marne

Une gare et deux ouvrages de service



Rappel du contexte et du calendrier

Présentation du groupement de conception-réalisation

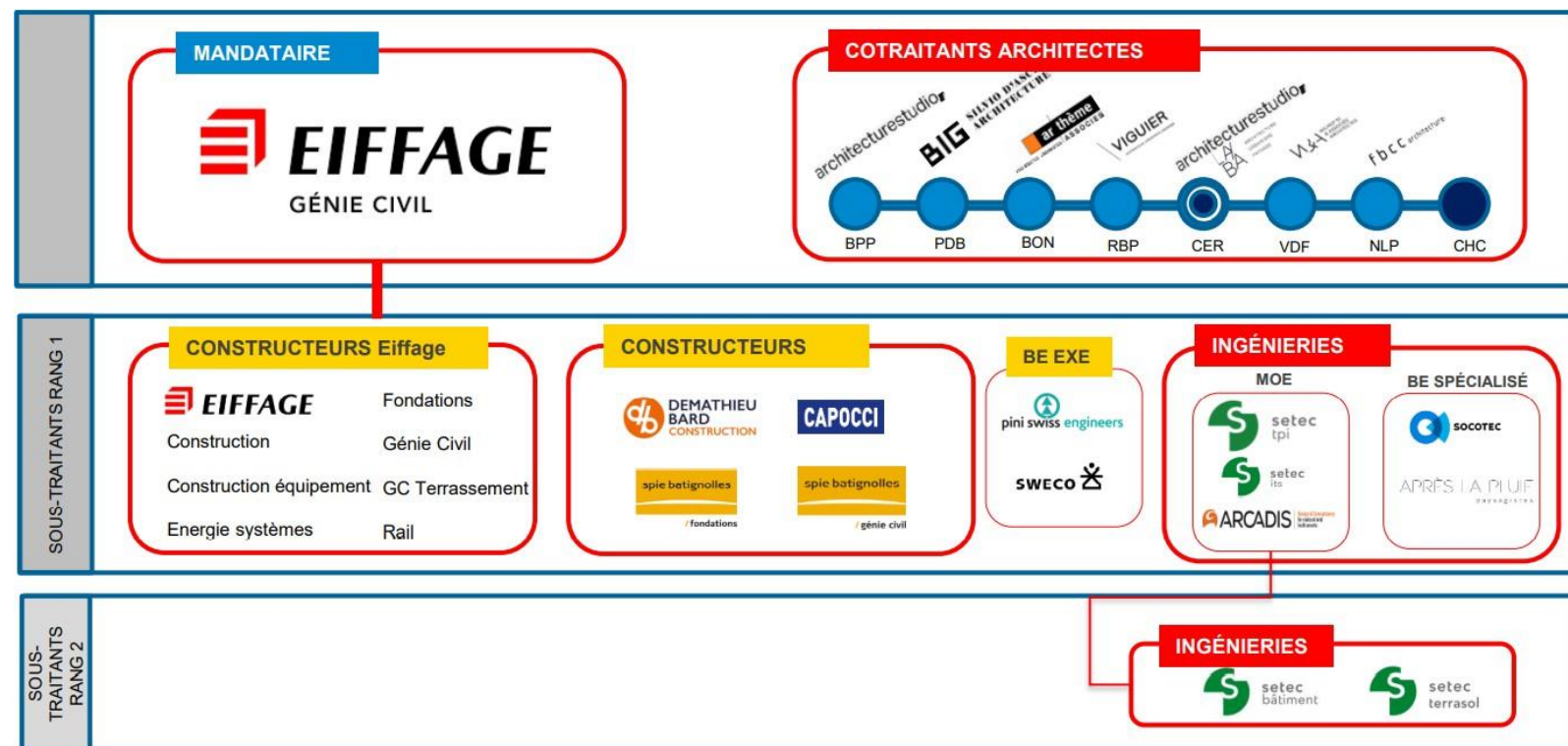
COREA
Marché 15 Est-1

Société
des Grands
Projets



Marché 1 de conception -
réalisation de la Ligne 15 Est
du GPE notifié au groupement
nommé « COREA » le
15/12/2023

COREA
Marché 15 Est-1



Le marché 15Est-1

- Environ 17 km de tunnel
- 6 gares
- Aménagement de la partie 15Est gare Champigny-Centre
- Centre d'Exploitation de Rosny
- 16 ouvrages de service
- 2 ouvrages d'entonnement



4 tunneliers, 5 tirs

Tunnelier 1	5,2 km
Tunnelier 2	2,4 km
Tunnelier 2 bis	2,3 km
Tunnelier 3	6,0 km
Tunnelier 4	0,4 km

Partie II

Ouvrage de service Mathias (OS 7401)

Ouvrage de service Mathias (OS 7401)

Insertion de l'ouvrage dans son environnement



Ouvrage de service Mathias (OS 7401)

Perspectives

Société
des Grands
Projets



Ouvrage de service Mathias (OS 7401)

Perspectives

Société
des Grands
Projets



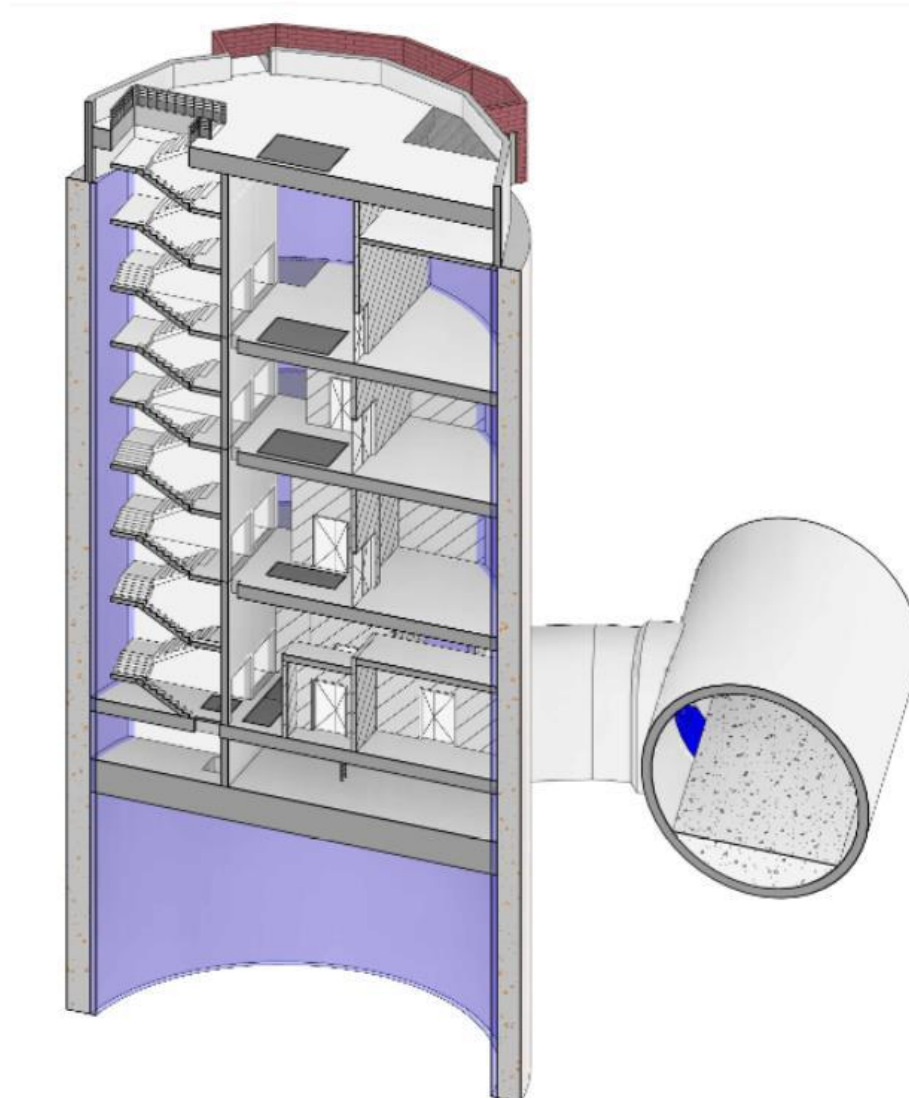
Ouvrage de service Mathias (OS 7401)

Plan de masse



Ouvrage de service Mathias (OS 7401)

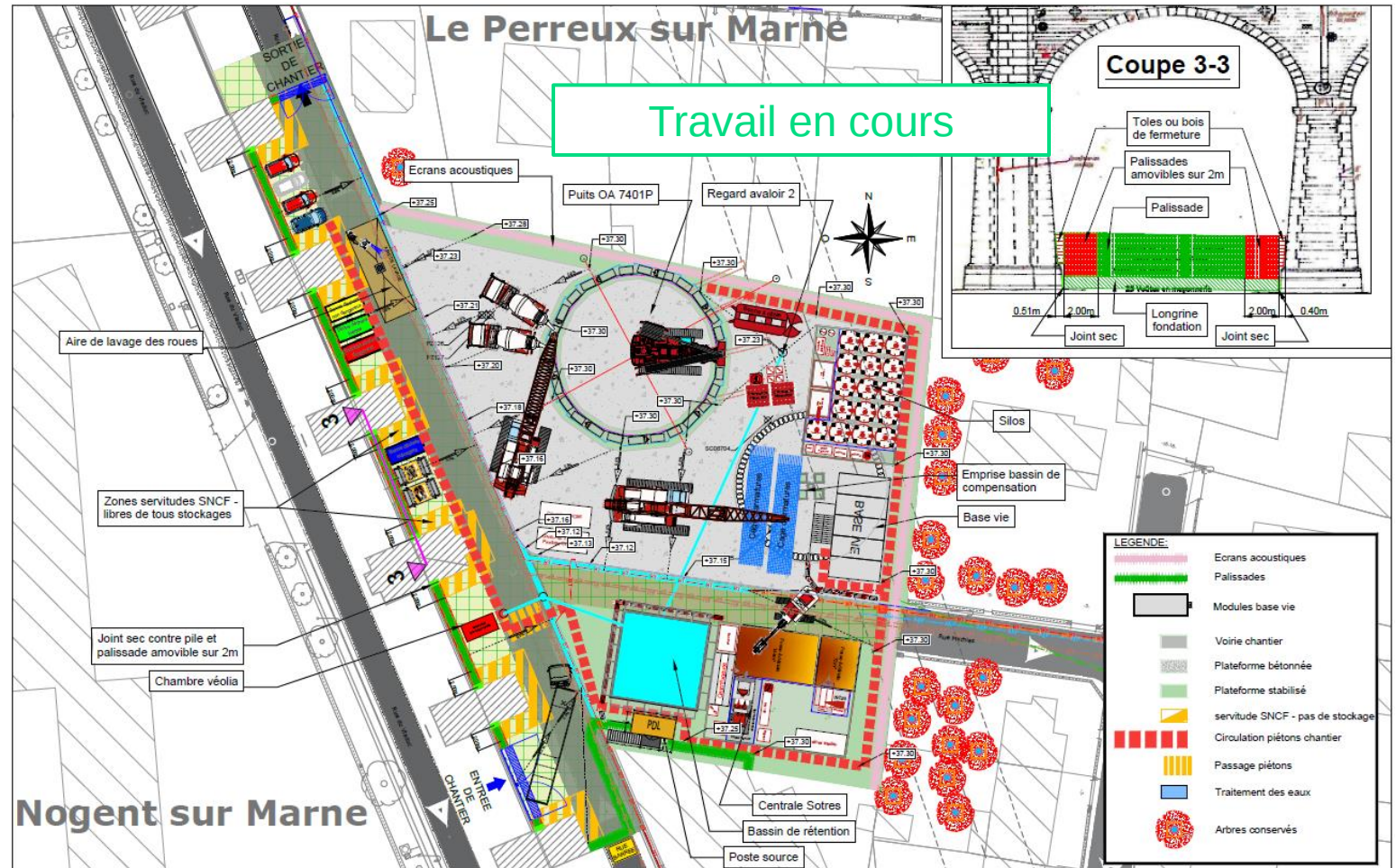
Plan de coupe 3D



Ouvrage de service Mathias (OS 7401)

Plan d'installation du chantier

- Fermeture de la rue Mathias (23 juin 2025)
- Fermeture de la rue Latérale du Viaduc entre rue de l'Yser et le quai d'Artois (été 2025)
- Maintien du stationnement dans la rue Patou
- Aménagement d'une aire de retournement angle rue Patou / portion de la rue Mathias non occupée par le chantier
- Maintien de la collecte des déchets avec véhicule adapté
- Horaires de chantier :
7h – 20h
6h – 22h (traitement de terrain et parois moulées)



Ouvrage de service Mathias (OS 7401)

Les grandes phases des études et des travaux et le planning associé



Ouvrage de service Mathias (OS 7401)

Mesures contre le bruit

- Sensibilisation récurrente des équipes de travaux sur le bruit
- Information des riverains via des Info Chantiers et Météo des chantiers (surveillance par dispositif « Bruiparif »)
- Positionnement des équipements fixes et bruyants loin des riverains et des surfaces réfléchissantes.
- Protection des riverains par l'installation autour du chantier de parois acoustiques absorbantes
- Utilisation conforme de matériels de chantier aux normes pour réduire les émissions de bruit (engins homologués, entretenus, équipés cri du lynx)
- Raccordement électrique et capotage des engins
- Plan de circulation à l'intérieur du chantier conçu pour minimiser les manœuvres, en particulier les marches arrière qui impliquent l'utilisation d'avertisseurs sonores de sécurité.



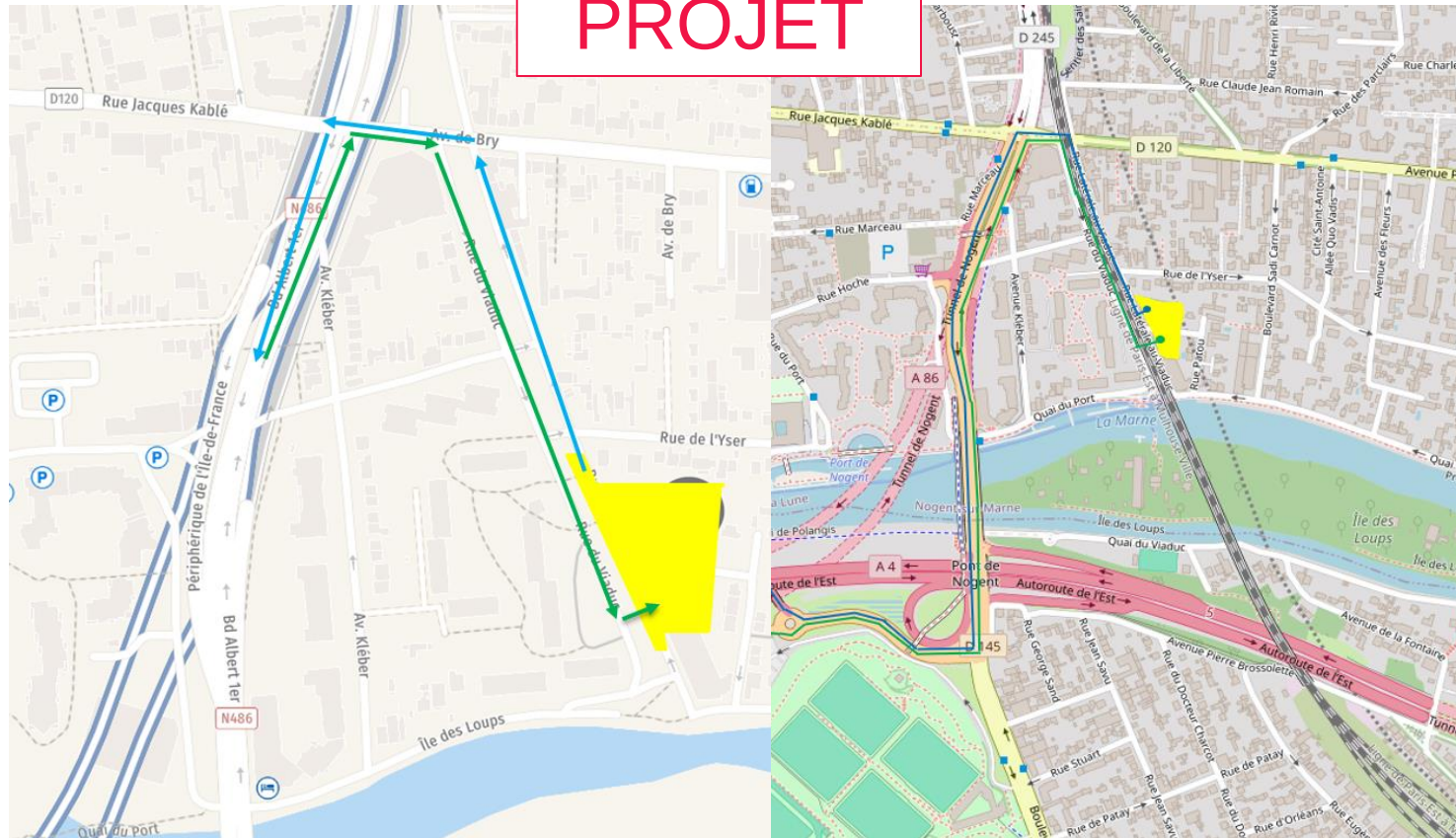
Ouvrage de service Mathias (OS 7401)

Itinéraires des poids lourds

- Arrivée par A4 ou A86
- Pont de Nogent
- Rue Jacques Kablé / avenue de Bry (D120)
- Accès chantier par rue du Viaduc

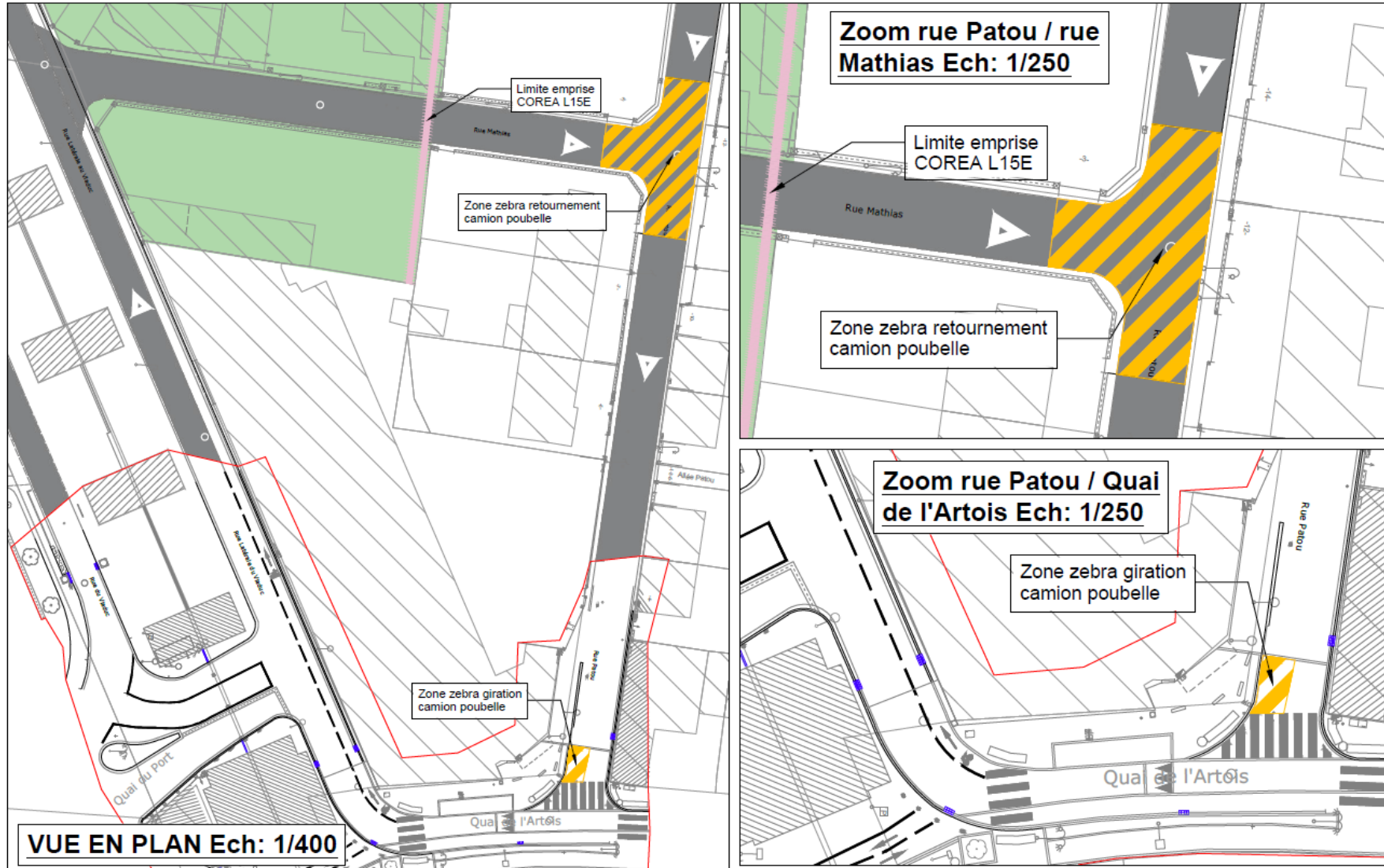
- Sortie chantier par rue Latérale du Viaduc
- Avenue de Bry / rue Jacques Kablé (D120)
- Boulevard Albert 1^{er} / Pont de Nogent
- A4 / A86

PROJET



Ouvrage de service Mathias (OS 7401)

Plan de la zone de retournement des camion-poubelles



Ouvrage de service Mathias (OS 7401)

Test de giration d'un camion-poubelle avec PEMB

Société
des Grands
Projets



Partie III

Accompagnement des chantiers du GPE

Sur le terrain, un agent de proximité



Wilson CADIGNAN

Ses missions :

- Aller à la rencontre des riverains, usagers, commerçants et acteurs des chantiers pour informer de l'avancée des travaux
- Apporter des réponses aux questions posées et orienter vers le bon interlocuteur selon le type de question
- Assurer des permanences sur site et par téléphone
- Veiller au respect des règles de bonne tenue des chantiers (propreté, respect des horaires, communication sur site...) site...)
- Assurer la remontée d'information vers la Société des grands projets.

Il est possible de le contacter du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 au **07 76 70 39 62** ou d'écrire sur la page web : **grandparisexpress.fr/contacts**

Communication de perturbation de proximité

En cas d'impact du chantier sur le quotidien des riverains (places de parking neutralisé, nuisances sonores ponctuelles...), vous êtes informés en amont par des **Info Flash**



Version papier
diffusé en boîte aux lettres et/ou affiché dans le périmètre concerné



Version numérique
Sur abonnement gratuit depuis grandparisexpress.fr/newsletters



Courrier des chantiers
Info travaux informant de l'avancement des travaux et de leurs impacts éventuels à l'échelle d'une ville en cas de besoin

Site web et FAQ
Pour en savoir plus sur le projet rendez-vous sur grandparisexpress.fr et posez vos questions via notre FAQ sur grandparisexpress.fr/contacts

Une présence en continu au Perreux

Réunion de quartier riverains impactés NLP
25 septembre 2024

Réunion de quartier Ouvrage Mathias et Bel Air
5 novembre 2024

Réunion publique Nogent
21 novembre 2024

Réunion spécifique aux immeubles de la rue de Colmar
Fin janvier/début février 2025

Réunion de quartier circulations
10 février 2025

Réunion spécifique tréfonds
4 mars 2025

Réunion publique avant travaux de fondations
27 mars 2025

Participation au Week-end nature
3 mai 2025

Réunion de quartier Ouvrage Mathias
12 juin 2025



Merci de votre attention

Annexes

1^{ère} ÉTAPE : DIAGNOSTIC

- Études des sols
- Caractérisation du bâti (visite depuis l'extérieur et/ou intérieur, évaluation de la sensibilité intrinsèque)
- Niveau des nappes (mise en place de piézomètres)

2^{ème} ÉTAPE : MISE EN PLACE DE MESURES DE PRÉSERVATION DU BÂTI

- États des lieux contradictoires avant le début des travaux selon la classe de dommage et la mitoyenneté aux travaux
- Auscultations anticipées puis en temps réel en phase travaux
- Adaptation des méthodes constructives

Diagnostics du bâti et fondations

Déterminer la sensibilité propre à chaque bâtiment à proximité du projet

- **Enquête administrative** (cadastres, services des permis de construire) et de terrain (visites sur site) sur l'ensemble des bâtis de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
- **Prise de contact et visite des bâtis.**
- **Collecte de données** : photos, plans, études, visites quand c'est possible

Études de conception

Déterminer les tassements et déformations du sol pouvant être générés par les travaux et définition de la classe de dommage

Où ?

Dans la zone d'influence géotechnique (ZIG) du projet

Qui ?

COREA

Marché 15 Est-1



Constatations préalables au démarrage des travaux

Dans le cadre du marché de conception-réalisation, le Groupement COREA a la charge des procédures de constatation préalables au démarrage des travaux de génie civil et au passage du tunnelier.

COREA doit déterminer la zone d'influence géotechnique des travaux et réaliser des enquêtes de sensibilité des bâtiments et ouvrages situés dans cette zone. Ces bâtiments ou ouvrages sont dits « avoisinants ».

Cette étude permet de définir une Classe de dommage de 0 à 3 selon leur sensibilité intrinsèque et les mouvements de sol attendus .

Ce classement et la situation du bâtiment ou de l'ouvrage permettent ensuite de déterminer la procédure de constatation préalable adéquate :

RC : référé-constat
RI : référé-instruction
n.a : sans procédure

		Classe 0				1	2	3	
Mitoyenneté aux travaux (=10m de l'emprise)		RC						RI	
Hors Zone d'Influence Géotechnique		n.a							
Dans Zone d'Influence Géotechnique	Bâti dans Zone Géotechnique singulière [carrières, éboulis...]	RI							
	Monument Historique	RI							
	Gestionnaires ouvrages publics	Défini avec le gestionnaire d'ouvrage et a minima un constat contradictoire							
	Hors zone de maitrise foncière du tréfonds	n.a		Constat contradictoire		RC		RI	
	Dans zone de maitrise foncière du tréfonds	Constat contradictoire		Constat contradictoire		RC		RI	

Marché 15 Est-1

Surveillance des bâtis : les auscultations

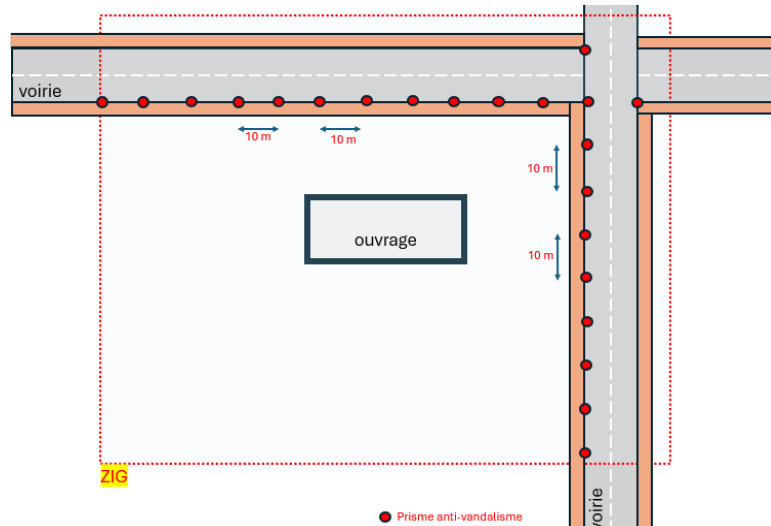
- Les différents types de capteurs :

- Théodolites et prismes sur bâti et voirie : tassement, mise en pente et déformation horizontale
- Tiltmètres et inclinomètres sur façades avant et/ou arrière : inclinaison
- Fissuromètres : contrôle d'ouverture des fissures existantes constatées sur les bâtis

- Méthodes :

- Installation de prismes de référence pour théodolite hors ZIG
- Tous les bâtiments et voiries situés dans la ZIG sont auscultés (prismes et tiltmètres)
- Nombre de capteurs déterminé selon la classe de dommage du bâti

Principe d'implantation des prismes sur une voirie dans la ZIG d'un ouvrage ou gare



Ex : instrumentation des bâtis peu vulnérables

BATIS	LONGUEUR ≤ 20M	LONGUEUR > 20M
≤ R+2		
> R+2		
R+9		

prisme optique



Surveillance des vibrations et du bruit

- Procédure générale pour la surveillance des vibrations :

- Un diagnostic de sensibilité identifie les bâtis ou groupes de bâtis sensibles à la vibration situés dans la ZIG
- Ces bâtis ou groupes de bâti font l'objet d'une surveillance par vibromètres
- Pour chaque vibromètre, un seuil limite est défini selon la sensibilité du bâti ou groupe de bâti à surveiller
- Dès atteinte de 70% du seuil fixé, une alerte par SMS est adressée au conducteur de travaux, au responsable auscultation et au responsable environnement
- Adaptation des méthodes voire arrêt des travaux si nécessaire



- Procédure générale pour la surveillance du bruit :

- Le dossier « bruit de chantier » prévu à l'art. R571-50 du code de l'environnement détermine l'exposition sonore des bâtiments récepteur dans le secteur des travaux
- Ce dossier préconise le positionnement des sonomètres
- La SGP a fixé des seuils limites spécifiques par classe de récepteur et par tranche horaire
- Dès dépassement du seuil fixé, une alerte par SMS est adressée au conducteur de travaux, au responsable auscultation et au responsable environnement
- Adaptation des méthodes voire arrêt des travaux si nécessaire



sonomètre CUBE

Zone d'influence Géotechnique

**Société
des Grands
Projets**



Plan d'implantation des vibromètres

